



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône



Bulletin Départemental n°124 du 23 mars 2021

SOMMAIRE

	Page
Division des Personnels Enseignants	
○ Circulaire mouvement interdépartemental des enseignants du 1 ^{er} degré par INEAT et EXEAT directs non compensés-Rentrée scolaire 2021	2
○ Annexe _Formulaire de demande d'EXEAT	4
○ Annexe _Formulaire de demande d'INEAT	6
○ Annexe _ Demande de reconnaissance du CIMM (Centre d'Intérêts Matériels et Moraux)	8
○ Annexe_ Tableau de codification des départements	9
○ Annexe_ Liste de contact des cellules Mouvement des DSDEN	10



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Division
Des Personnels enseignants du 1^{er} degré

Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :
Emilie COIGNARD
Tél : 04 91 99 67 45
Mél : ce.dpe13-mouv-inter@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 17/03/2021

Le directeur académique des services de l'éducation
nationale

A

Mesdames et messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les personnels
enseignants du 1^{er} degré

Objet : Mouvement interdépartemental des enseignants du 1^{er} degré par INEAT et EXEAT directs non compensés
- Rentrée scolaire 2021.

Références : Bulletin Officiel spécial n° 10 du 16 novembre 2020 relatif à la mobilité des personnels
enseignants du premier degré - Note de service du 13-11-2020

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités de demande d'INEAT et EXEAT directs non compensés, au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Cette phase d'ajustement permet de résoudre, à l'échelon départemental, les situations particulières de rapprochement de conjoints ou d'autorité parentale conjointe non satisfaites ou inconnues lors du mouvement interdépartemental. Les situations des personnels bénéficiant d'une priorité médicale/sociale ou justifiant du centre de leurs intérêts matériels et moraux (CIMM) dans un des départements ou collectivités d'outre-mer, peuvent être également prises en compte.

Aucune demande au titre de la convenance personnelle ne sera prise en compte.

EN CAS D'ANNULATION:

- ✓ **Avant résultat :** La phase INEAT-EXEAT s'étend jusqu'au 31 août 2021, il est donc impératif, si vous n'avez pas eu de réponse de nos services et dans le cas d'un changement de votre situation durant les mois d'été, d'informer le service du mouvement par mail : ce.dpe13-mouv-inter@ac-aix-marseille.fr
- ✓ **Après résultat :** Tout accord d'exeat vaut perte du poste, à titre définitif y compris obtenu lors du mouvement interdépartemental 2021 et ne peut pas être annulé. Après l'accord d'exeat, seule une situation exceptionnelle à apprécier par les deux IA-DADEN peut être examinée. Les motifs qui peuvent être invoqués sont les suivants : *Décès conjoint ou enfant / Perte d'emploi du conjoint / Mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement des personnels du ministère de l'Education nationale / Mutation imprévisible et imposée du conjoint / Situation médicale aggravée.*

date limite de réception des demandes d'EXEAT : 8 avril 2021

date limite de réception des demandes d'INEAT : 30 avril 2021

délais de rigueur

Pour tous les enseignants, le dossier de demande doit comporter tout document justificatif dans les conditions fixées par le Bulletin officiel citée en référence. Le service DPE2 pourra si nécessaire réclamer des pièces complémentaires.

1 – Demandes d'EXEAT pour une affectation HORS Bouches-du-Rhône :

En raison de la situation sanitaire exceptionnelle, les dossiers d'EXEAT devront être adressés, cette année, exclusivement par mail, avant le 8 avril 2021, à :

ce.dpe13-mouv-inter@ac-aix-marseille.fr
Objet : Demande EXEAT 2021

Mes services feront suivre les demandes d'INEAT, aux départements concernés. Il appartient aux candidats de se renseigner auprès des directions des services de l'éducation nationale du ou des départements sollicités pour connaître les modalités et les dates limites de réception des demandes. En règle générale, ces informations peuvent être aisément consultées sur leurs sites internet.

IMPORTANT : Aucune demande d'INEAT ne doit être transmise directement au(x) département(s) sollicité(s).

Les dossiers d'exeat doivent comporter les pièces suivantes :

- Un courrier de demande d'EXEAT adressé à M. le DASEN des Bouches-du-Rhône faisant apparaître le motif précis de la demande accompagné du formulaire de demande d'exeat (voir en annexe) ainsi que les pièces justificatives (cf. BO cité en référence)
- Le formulaire de demande d'EXEAT complété (cf en annexe)
- Un courrier de demande d'INEAT (pour chaque département) accompagné des pièces justificatives demandées par le/les département(s) sollicité(s). Certains départements demandent un formulaire d'INEAT à remplir.
- **Pour les demandes de priorité médicale** : Le dossier médical ne doit pas être transmis au bureau DPE2, mais directement au médecin de prévention, par courrier : Docteur FABBRICELLI Marielle – Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, Place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence cedex 1
- **Pour les demandes de priorité sociale** : Votre dossier social à transmettre directement par mail aux assistantes sociales : Mme BUCQUET sylvie.bucquet@ac-aix-marseille.fr ou Mme MOULY, florence.mouly@ac-aix-marseille.fr

➡ Pensez à nous informer dans le mail, de votre démarche auprès du médecin et/ou des assistantes sociales.

2 – Demandes d'INEAT pour une affectation DANS les Bouches-du-Rhône :

Les dossiers doivent parvenir à la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches du Rhône avant le 30 avril 2021 par la voie hiérarchique et avec l'avis du département d'origine. En raison de la situation sanitaire actuelle, les demandes devront également nous parvenir par mail :

ce.dpe13-mouv-inter@ac-aix-marseille.fr
Objet : Demande INEAT 2021

➡ Les enseignants hors Bouches-du-Rhône ne doivent pas nous envoyer directement leur demande d'INEAT.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- Un courrier de demande d'INEAT adressé M. le DASEN des Bouches-du-Rhône
- Le formulaire de demande d'INEAT complété (voir en annexe) ainsi que les pièces justificatives
- Une fiche individuelle de synthèse informatisée délivrée par la Direction Académique dont l'enseignant relève actuellement.

Le Directeur académique

Vincent STANEK

**DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE
DES BOUCHES DU RHÔNE**



Division des Personnels Enseignants
Emilie Coignard
04 91 99 67 45 ou 67 52
Ce.dpe13-mouv-inter@ac-aix-marseille.fr

IMPORTANT : Ce formulaire s'adresse aux PE souhaitant quitter les Bouches-du-Rhône uniquement.
Pour les personnels souhaitant entrer dans les Bouches-du-Rhône, vous devez télécharger le formulaire
d'ineat sur notre site internet et l'envoyer dans le dossier de demande d'ineat à votre département
d'origine qui nous transmettra votre demande.

DEMANDE D'EXEAT DIRECT - RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2021

Participation aux Permutations informatisées oui non Barème :

IDENTITE DE L'ENSEIGNANT

NOM – Prénom :	Nom de jeune fille :
Adresse Postale:	N° de téléphone fixe :
	N° de téléphone portable :
	Adresse mail :

SITUATION PERSONNELLE

Célibataire Pacsé(e) Marié(e) Nombre d'enfant à charge ou à naître :
(-de 20 ans au 31/08/2021)
 Divorce / Rupture de pacs Concubinage Veuf(ve)

SITUATION ADMINISTRATIVE

GRADE : Instituteur Professeur des écoles Professeur des écoles hors classe ECHELON :
DEPARTEMENT D'ORIGINE :
DERNIERE AFFECTATION :
FONCTION : Ancienneté générale des services au 01/09/2021 :

POSITION ACTUELLE

En activité OUI NON

En disponibilité jusqu'au : Prolongation de disponibilité 2021-2022 OUI NON

En congé parental jusqu'au : Prolongation du congé parental 2021-2022 OUI NON

En congé de maternité jusqu'au : Demande de congé parental 2021-2022 OUI NON

En congé de longue maladie jusqu'au : Prolongation du CLM 2021-2022 OUI NON

En congé de longue durée jusqu'au : Prolongation du CLD 2021-2022 OUI NON

Demandez-vous un temps partiel ou mi-temps à la rentrée 2021 : OUI NON Quotité :%

TITRE ET DIPLOME PROFESSIONNELS

Titre et diplôme obtenu : CAPA-SH CAPSAIS CAFIPEMF CAEI PSYCHOLOGUE SCOLAIRE
 Directeur établissement spécialisé Habilitation culture / langues régionale
 Diplôme culture / langue régionale (joindre copie diplôme)

Date d'obtention : Option ou Spécialité :

Inscriptions sur la liste d'aptitude de directeur d'école 2021 : oui non

DEPARTEMENTS DEMANDES (dans l'ordre des priorités)

- 1.....
- 2.....
- 3.....
- 4.....
- 5.....
- 6.....

MOTIFS DE LA DEMANDE

Rapprochement de conjoint

- Profession du conjoint:
- Fonctionnaire Militaire, Gendarme ou Magistrat
 - Autre fonctionnaire
 - Entreprise privée (Salarié cadre ou non cadre)
 - Intermittent du spectacle
 - Profession libérale
 - Chef d'entreprise, commerçant, artisan, auto-entrepreneur ou structure équivalente.
 - Sans profession, inscrit à Pôle emploi
- (Attention : il faut justifier de 6 mois d'activité dans le département demandé pour que la période d'inscription à Pôle emploi soit prise en compte)
- Sans profession, non inscrit à pôle emploi
 - Retraité
 - Intérimaire
 - En formation professionnelle

Département d'exercice professionnel du conjoint :

ou

Autorité parentale conjointe

Département du lieu de résidence du détenteur de l'autorité parentale conjointe :

ou

Parent isolé

Département susceptible d'améliorer les conditions de vie de l'enfant :

Priorité médicale

Demande de majoration de 800 points (uniquement pour les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi : personnel titulaire, conjoint, enfant reconnu handicapé ou malade). Envoyer impérativement votre demande de priorité médicale au Dr Fabbricelli, par courrier : Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, Place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence cedex 1. Coordonnées : marielle.fabbricelli@ac-aix-marseille.fr

ou

RQTH demande de majoration Bonification de 100 points non cumulable avec la priorité médicale. Elle est attribuée d'office au candidat bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

Priorité sociale Envoyer impérativement votre demande de priorité sociale aux assistantes sociales: sylvie.bucquet@ac-aix-marseille.fr florence.mouly@ac-aix-marseille.fr

CIMM demande de majoration de 600 points sur le vœux 1 en DOM/COM ou Mayotte pour les agents pouvant justifier de la présence dans ce département de leurs intérêts matériels et moraux. Compléter l'annexe jointe à la circulaire.

J'ai compris qu'en cas d'accord d'ineat de l'autre département, je perds mon poste dans les Bouches-du-Rhône. Même en cas d'annulation, je me verrais attribuer un nouveau poste dans les Bouches-du-Rhône.

A le,

Signature de l'intéressé(e) :

* Cocher la ou les cases correspondantes.

(1) Joindre les pièces justificatives : faute de production de ces pièces, votre demande ne sera pas examinée.

**DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
 DE L'EDUCATION NATIONALE
 DES BOUCHES DU RHÔNE**

Division des Personnels Enseignants
 Emilie Coignard
 04 91 99 67 52
 Ce.dpc13-mouv-inter@ac-aix-marseille.fr

IMPORTANT : Ce formulaire s'adresse aux PE souhaitant intégrer les Bouches-du-Rhône uniquement.
 Pour les personnels souhaitant quitter les Bouches-du-Rhône, vous devez télécharger le formulaire
 d'exeat sur notre site internet ainsi que le formulaire d'ineat sur le site du département souhaité
 (Attention, certains départements n'ont pas de formulaire).

DEMANDE D'INEAT DIRECT - RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2021

IDENTITE DE L'ENSEIGNANT	
NOM – Prénom :	Nom de jeune fille :
Adresse personnelle :	N° de téléphone fixe :
Adresse dans les BDR :	N° de téléphone portable :
	Adresse mail :
SITUATION PERSONNELLE*(1)	
<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Marié(e)	Nombre d'enfant <u>à charge ou à naître</u> :
<input type="checkbox"/> Divorce / Rupture de pacs <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Veuf(ve)	
SITUATION ADMINISTRATIVE*	
GRADE : <input type="checkbox"/> Instituteur <input type="checkbox"/> Professeur des écoles <input type="checkbox"/> Professeur des écoles hors classe	
ECHELON :	Participation aux Permutations informatisées <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Barème :
DEPARTEMENT D'ORIGINE :	
DERNIERE AFFECTATION :	
FONCTION :	Ancienneté générale des services au 01/09/2021 :
POSITION ACTUELLE*	
En activité <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
En disponibilité jusqu'au :	Prolongation de disponibilité 2021-2022 <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
En congé parental jusqu'au :	Prolongation du congé parental 2021-2022 <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
En congé de maternité jusqu'au :	Demande de congé parental 2021-2022 <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
En congé de longue maladie jusqu'au :	Prolongation du CLM 2021-2022 <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
En congé de longue durée jusqu'au :	Prolongation du CLD 2021-2022 <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Demandez-vous un temps partiel ou mi-temps à la rentrée 2021 : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Quotité :%	
TITRE ET DIPLOME PROFESSIONNELS*	
Titre et diplôme obtenu :	<input type="checkbox"/> CAPA-SH <input type="checkbox"/> CAPSAIS <input type="checkbox"/> CAFIPEMF <input type="checkbox"/> CAEI <input type="checkbox"/> PSYCHOLOGUE SCOLAIRE
	<input type="checkbox"/> Directeur établissement spécialisé <input type="checkbox"/> Habilitation culture / langues régionale
	<input type="checkbox"/> Diplôme culture / langue régionale (joindre copie diplôme)
Date d'obtention :	Option ou Spécialité :
Inscriptions sur la L.A de directeur d'école 2021 : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

DEPARTEMENTS DEMANDES (dans l'ordre des priorités)	VŒUX D'AFFECTATION POUR LA PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE dans les Bouches-du-Rhône
1..... 2..... 3..... 4..... 5..... 6.....	Ne pas indiquer de postes précis mais un ou plusieurs arrondissements pour MARSEILLE, une ou plusieurs communes pour le département. Indiquer le type d'établissement souhaité : élémentaire, pré-élémentaire, spécialisé. 1..... 2..... 3..... 4..... 5..... 6..... 7..... 8.....

MOTIFS DE LA DEMANDE*(1)	
<p><input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoint</p> <p>Profession du conjoint:</p> <p> <input type="checkbox"/> Fonctionnaire Militaire, Gendarme ou Magistrat <input type="checkbox"/> Autre fonctionnaire <input type="checkbox"/> Entreprise privée (Salaridé cadre ou non cadre) <input type="checkbox"/> Intermittent du spectacle <input type="checkbox"/> Profession libérale <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise, commerçant, artisan, auto-entrepreneur ou structure équivalente. <input type="checkbox"/> Sans profession, inscrit à Pôle emploi </p> <p>(Attention : il faut justifier de 6 mois d'activité dans le département demandé pour que la période d'inscription à Pôle emploi soit prise en compte)</p> <p> <input type="checkbox"/> Sans profession, non inscrit à pôle emploi <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Intérimaire <input type="checkbox"/> En formation professionnelle </p> <p>Département d'exercice professionnel du conjoint :</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p><input type="checkbox"/> Autorité parentale conjointe</p> <p>Département du lieu de résidence du détenteur de l'autorité parentale conjointe :</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p><input type="checkbox"/> Parent isolé</p> <p>Département susceptible d'améliorer les conditions de vie de l'enfant :</p>	<p><input type="checkbox"/> Priorité médicale</p> <p>demande de majoration de 800 points (uniquement pour les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi : personnel titulaire, conjoint, enfant reconnu handicapé ou malade). Envoyer impérativement votre demande de priorité médicale au Dr Fabbricelli, par courrier : Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, Place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence cedex 1. Coordonnées : marielle.fabbricelli@ac-aix-marseille.fr</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p><input type="checkbox"/> RQTH demande de majoration Bonification de 100 points non cumulable avec la priorité médicale. Elle est attribuée d'office au candidat bénéficiaire de l'obligation d'emploi.</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Priorité sociale Envoyer impérativement votre demande de priorité sociale aux assistantes sociales: sylvie.bucquet@ac-aix-marseille.fr florence.mouly@ac-aix-marseille.fr</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> CIMM demande de majoration de 600 points sur le vœux 1 en DOM/COM ou Mayotte pour les agents pouvant justifier de la présence dans ce département de leurs intérêts matériels et moraux. Compléter l'annexe jointe à la circulaire.</p>

* Je déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires relatives aux mutations et m'engage, en cas d'obtention de l'exeat et de l'ineat, à reprendre mon activité au 1^{er} septembre 2021 et rejoindre le poste qui me sera attribué dans le département obtenu. Dans le cas contraire, le département se réserve le droit d'annuler l'ineat.

A le,

Signature de l'intéressé(e) :

* Cocher la ou les cases correspondantes.

(1) Joindre les pièces justificatives : faute de production de ces pièces, votre demande ne sera pas examinée.

TABLEAU DE CODIFICATION DES DEPARTEMENTS

001	AIN	051	MARNE
002	AISNE	052	HAUTE MARNE
003	ALLIER	053	MAYENNE
004	ALPES DE HTE PROVENCE	054	MEURTHE ET MOSELLE
005	HAUTES ALPES	055	MEUSE
006	ALPES MARITIMES	056	MORBIHAN
007	ARDECHE	057	MOSELLE
008	ARDENNES	058	NIEVRE
009	ARIEGE	059	NORD
010	AUBE	060	OISE
011	AUDE	061	ORNE
012	AVEYRON	062	PAS DE CALAIS
013	BOUCHES DU RHONE	063	PUY DE DOME
014	CALVADOS	064	PYRENEES ATLANTIQUES
015	CANTAL	065	HAUTES PYRENEES
016	CHARENTE	066	PYRENEES ORIENTALES
017	CHARENTE MARITIME	067	BAS RHIN
018	CHER	068	HAUT RHIN
019	CORREZE	069	RHONE
620	CORSE DU SUD	070	HAUTE SAONE
720	HAUTE CORSE	071	SAONE ET LOIRE
021	COTE D'OR	072	SARTHE
022	COTES D'ARMOR	073	SAVOIE
023	CREUSE	074	HAUTE SAVOIE
024	DORDOGNE	075	PARIS
025	DOUBS	076	SEINE MARITIME
026	DROME	077	SEINE ET MARNE
027	EURE	078	YVELINES
028	EURE ET LOIR	079	DEUX-SEVRES
029	FINISTERE	080	SOMME
030	GARD	081	TARN
031	HAUTE GARONNE	082	TARN ET GARONNE
032	GERS	083	VAR
033	GIRONDE	084	VAUCLUSE
034	HERAULT	085	VENDEE
035	ILLE ET VILAINE	086	VIENNE
036	INDRE	087	HAUTE VIENNE
037	INDRE ET LOIRE	088	VOSGES
038	ISERE	089	YONNE
039	JURA	090	TERRITOIRE DE BELFORT
040	LANDES	091	ESSONNE
041	LOIR ET CHER	092	HAUTS DE SEINE
042	LOIRE	093	SEINE SAINT-DENIS
043	HAUTE LOIRE	094	VAL-DE-MARNE
044	LOIRE ATLANTIQUE	095	VAL D'OISE
045	LOIRET	971	GADELOUPE
046	LOT	972	MARTINIQUE
047	LOT ET GARONNE	973	GUYANE
048	LOZERE	974	REUNION
049	MAINE ET LOIRE	975	SAINTE-PIERRE ET MIQUELON
050	MANCHE	976	MAYOTTE

LISTE DE CONTACT DES CELLULES MOUVEMENT DES DSDEN 2020

Académie		Département	Tel Cellule	Mail Cellule
AIX-MARSEILLE	4	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	04.92.36.68.66	ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr
AIX-MARSEILLE	5	HAUTES-ALPES	04.92.56.57.12	marie-france.cogordan@ac-aix-marseille.fr
AIX-MARSEILLE	13	BOUCHES-DU-RHONE	04.91.99.67.45	ce.dpe13-mouv-inter@ac-aix-marseille.fr
AIX-MARSEILLE	84	VAUCLUSE	04.90.27.76.22	ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr
AMIENS	2	AISNE	03.23.26.30.18	dipred2-gc02@ac-amiens.fr
AMIENS	60	OISE	03.44.06.45.53	ce.dgp60@ac-amiens.fr
AMIENS	80	SOMME	03.22.71.25.38	ce.dpe80@ac-amiens.fr
BESANCON	25	DOUBS	03.81.65.48.56	ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr
BESANCON	70	HAUTE-SAONE	03 84 78 63 13 03 84 78 63 11 03 84 78 63 64	ce.rdh;public.dsden70@ac-besancon.fr
BESANCON	39	JURA	03.84.87.27.21 03 84 87 27 29 03 84 87 27 34	ce.d1d-gc2.dsden39@ac-besancon.fr
BESANCON	90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	03.84.46.66.11	ce.mouvement.dsden90@ac-besancon.fr
BORDEAUX	24	DORDOGNE	05 53 02 84 84 05 53 02 84 43 05 53 02 84 73	Helene.mazieres@ac-bordeaux.fr
BORDEAUX	33	GIRONDE	05 56 56 37 33	dsden33-diper1-mvt@ac-bordeaux.fr
BORDEAUX	40	LANDES	05.58.05.66.66	ce.dsden40-ens1d@ac-bordeaux.fr
BORDEAUX	47	LOT-ET-GARONNE	05 53 67 70 20 05 53 67 70 21	laurence.bories@ac-bordeaux.fr veronique.casaubon@ac-bordeaux.fr
BORDEAUX	64	PYRENEES-ATLANTIQUES	05 59 82 22 56 05 59 82 22 15	ce.ia64-col1d@ac-bordeaux.fr
CAEN	14	CALVADOS	02.31.45.95.61	dsden14-psep3@ac-caen.fr
CAEN	50	MANCHE	02.33.06.90.09	dsden50-srh11@ac-caen.fr
CAEN	61	ORNE	02.33.32.71.68 02.33.32.52.87	dsden61-srh@ac-caen.fr dsden61-srh12@ac-caen.fr
CLERMONT-FERRAND	3	ALLIER	04.70.48.02.07	ce.dp-ia03@ac-clermont.fr
CLERMONT-FERRAND	15	CANTAL	04.71.43.44.20	cdiv-dpe-ia15@ac-clermont.fr
CLERMONT-FERRAND	43	HAUTE-LOIRE	04.71.04.57.50	dpe43@ac-clermont.fr
CLERMONT-FERRAND	63	PUY-DE-DOME	04.73.60.99.81	ddrh-ia63@ac-clermont.fr
CORSE	620	CORSE-DU-SUD	04 95 51 59 72	persoia2a@ac-corse.fr
CORSE	720	HAUTE-CORSE	04.95.34.59.05	diper2b@ac-corse.fr
CRETEIL	77	SEINE-ET-MARNE	01.64.41.26.22 01.80.39.60.70 01.64.41.26.23	veronique.pezzulla@ac-creteil.fr francoise.noirmain@ac-creteil.fr audrey.rezac@ac-creteil.fr christelle.volcler@ac-creteil.fr
CRETEIL	93	SEINE-SAINT-DENIS	01.43.93.72.56 01.43.93.72.24	ce.93mouvement-inter@ac-creteil.fr
CRETEIL	94	VAL-DE-MARNE	01.45.17.60.35 01.45.17.60.58 01.45.17.60.17 01.45.17.60.57	permutations-dsden94@ac-creteil.fr
DIJON	21	COTE-D-OR	03.45.62.75.25	cab-rh21@ac-dijon.fr
DIJON	58	NIEVRE	03.86.21.70.18	dip58.1degre@ac-dijon.fr
DIJON	71	SAONE-ET-LOIRE	03.85.22.55.96	mouvement71@ac-dijon.fr
DIJON	89	YONNE	03.86.72.20.30	p1d489@ac-dijon.fr
GRENOBLE	7	ARDECHE	04.75.66.93.16	ce.dsden07-mouvement@ac-grenoble.fr
GRENOBLE	26	DROME	04.75.82.35.49	ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr
GRENOBLE	74	HAUTE-SAVOIE	04.50.88.45.72	ce.dsden74-div1@ac-grenoble.fr
GRENOBLE	38	ISERE	04.76.74.78.01	ce.38i-drh-collective2@ac-grenoble.fr
GRENOBLE	73	SAVOIE	04 79 69 16 36	ce.ia73-div1-personnel@ac-grenoble.fr
GUADELOUPE	971	GUADELOUPE	05 90 47 81 89	mouvement1d@ac-guadeloupe.fr
GUYANE	973	GUYANE	05.94.25.58.81	gestionco.dpe1@ac-guyane.fr
LILLE	59	NORD	03.20.62.30.35 03.20.62.30.37	dsden59.dpep-bgc@ac-lille.fr
LILLE	62	PAS-DE-CALAIS	03 21 23 82 27	ce.i62dp-a2@ac-lille.fr
LIMOGES	19	CORREZE	05.87.01.20.63	maryline.ischard@ac-limoges.fr
LIMOGES	23	CREUSE	05.87.86.61.25	diper.dsden23@ac-limoges.fr
LIMOGES	87	HAUTE-VIENNE	05.55.11.42.98	eric.scherpereel@ac-limoges.fr

LYON	1	AIN	04.74.45.58.47	ce.ia01-diper@ac-lyon.fr
LYON	42	LOIRE	04.77.81.41.30 04 77 81 41 56	ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr
LYON	69	RHONE	04-72-80-68-98	ce.ia69-dpe1@ac-lyon.fr
MARTINIQUE	972	MARTINIQUE	05 96 52 28 92	mesmain.linel@ac-martinique.fr
MAYOTTE	976	MAYOTTE	02.69.61.93.14	mvt1d@ac-mayotte.fr
MONTPELLIER	11	AUDE	04.34.42.91.26 04 68 11 57 84	ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr
MONTPELLIER	30	GARD	04.66.62.86.15	francoise.brissac@ac-montpellier.fr
MONTPELLIER	34	HERAULT	04.67.91.52.24 04 67 91 52 61	permut.ineatexeat34@ac-montpellier.fr
MONTPELLIER	48	LOZERE	04.66.49.51.13	ce.ia48drh@ac-montpellier.fr
MONTPELLIER	66	PYRENEES-ORIENTALES	04.68.66.28.31 04 68 66 28 30	ce.dsden66drhe@ac-montpellier.fr
NANCY-METZ	54	MEURTHE-ET-MOSELLE	03 83 93 56 64	julie.buren@ac-nancy-metz.fr
NANCY-METZ	55	MEUSE	03 29 76 69 82	dsden55-dpe@ac-nancy-metz.fr
NANCY-METZ	57	MOSELLE	03 87 38 64 06	ce.dsden57-de2@ac-nancy-metz.fr
NANCY-METZ	88	VOSGES	03.29.64.80.34	ce.ia88-premier-degre@ac-nancy-metz.fr
NANTES	44	LOIRE-ATLANTIQUE	02.51.81.74.28	accueil-mvt44@ac-nantes.fr
NANTES	49	MAINE-ET-LOIRE	02.41.74.35.43	drh-gestionco49@ac-nantes.fr
NANTES	53	MAYENNE	02.43.59.92.60 02.43.59.92.61	ce.diper53@ac-nantes.fr
NANTES	72	SARTHE	02.43.61.58.28 02.43.61.58.29	mouvement72@ac-nantes.fr
NANTES	85	VENDEE	02.51.45.72.72	ce.pub185@ac-nantes.fr
NICE	6	ALPES-MARITIMES	04.93.72.63.65	ia06-dipe2@ac-nice.fr
NICE	83	VAR	04.94.09.55.40	gestcollective83@ac-nice.fr
ORLEANS-TOURS	18	CHER	02.36.08.20.85	ce.dpe-18@ac-orleans-tours.fr
ORLEANS-TOURS	28	EURE-ET-LOIR	02.36.15.11.58	ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr
ORLEANS-TOURS	36	INDRE	02.54.60.57.21	ce.de36@ac-orleans-tours.fr
ORLEANS-TOURS	37	INDRE-ET-LOIRE	02.47.60.77.16	ce.dpe37@ac-orleans-tours.fr
ORLEANS-TOURS	45	LOIRET	02.38.24.29.67	ce.de1mvt-45@ac-orleans-tours.fr
ORLEANS-TOURS	41	LOIR-ET-CHER	02.34.03.90.13	ce.drh416@ac-orleans-tours.fr
PARIS	75	PARIS	01.44.62.34.99	mvt1degre@ac-paris.fr honorine.zounon@ac-paris.fr
POITIERS	16	CHARENTE	05.17.84.01.54	personnels16@ac-poitiers.fr
POITIERS	17	CHARENTE-MARITIME	05.16.52.68.44	megane.hennings@ac-poitiers.fr
POITIERS	79	DEUX-SEVRES	05.17.84.03.04	grhcollective1D-79@ac-poitiers.f
POITIERS	86	VIENNE	05.16.52.63.01	dpe5@ac-poitiers.fr
REIMS	8	ARDENNES	03.24.59.71.69	dp08@ac-reims.fr
REIMS	10	AUBE	03.25.76.22.39	drh10@ac-reims.fr
REIMS	52	HAUTE-MARNE	03.25.30.51.43 03 25 30 51 40	ce.dirh52@ac-reims.fr
REIMS	51	MARNE	03.26.69.07.55	dp51-2@ac-reims.fr
RENNES	22	COTES-D-ARMOR	02.96.75.90.30 02.96.75.90.28	ce.div1d22@ac-rennes.fr
RENNES	29	FINISTERE	02.98.98.98.54	Ce.div1-gestion11-ia29@ac-rennes.fr
RENNES	35	ILLE-ET-VILAINE	- -	ce.35div1gc@ac-rennes.fr
RENNES	56	MORBIHAN	02.97.01.86.42	ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr
REUNION	974	REUNION	02 62 48 10 01	mouvement1d@ac-reunion.fr
ROUEN	27	EURE	02.32.29.64.42 02.32.29.64.91	diper127@ac-rouen.fr
ROUEN	76	SEINE-MARITIME	02.32.08.99.44	mvt76@ac-rouen.fr
STRASBOURG	67	BAS-RHIN	03.88.45.92.02	mouvement.1d67@ac-strasbourg.fr
STRASBOURG	68	HAUT-RHIN	03.89.21.56.49	i68d1@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE	9	ARIEGE	05 67 76 52 43 05 67 76 52 47	ia09gestcol@ac-toulouse.fr
TOULOUSE	12	AVEYRON	05 67 76 53 68 05 67 76 53 69	ia12-dipem1d@ac-toulouse.fr
TOULOUSE	32	GERS	05 67 76 51 26 05 67 76 51 27	diper32-gesco@ac-toulouse.fr
TOULOUSE	31	HAUTE-GARONNE	05 36 25 71 54	dpe5@ac-toulouse.fr
TOULOUSE	65	HAUTES-PYRENEES	05.67.76.56.90	drh65gc@ac-toulouse.fr

TOULOUSE	46	LOT	05.67.76.55.05	ddp46-gestcol@ac-toulouse.fr
TOULOUSE	81	TARN	05.67.76.58.10 05.67.76.58.18	ia81-mouvement@ac-toulouse.fr
TOULOUSE	82	TARN-ET-GARONNE	05.36.25.72.56	drh1.ia82@ac-toulouse.fr
VERSAILLES	91	ESSONNE	01.69.47.84.24 01.69.47.84.14 01.69.47.84.12 01.69.47.84.81	ce.ia91.mvt1dg@ac-versailles.fr
VERSAILLES	92	HAUTS-DE-SEINE	01.71.14.27.89 01.71.14.27.48 01.71.14.27.45	Sandrine.gruz@ac-versailles.fr brigitte.januel@ac-versailles.fr Laure.Chablay@ac-versailles.fr
VERSAILLES	95	VAL-D'OISE	01.79.81.22.58	ce.ia95.diper@ac-versailles.fr
VERSAILLES	78	YVELINES	01.39.23.60.94 01.39.23.60.64	ce.ia78.dp3inter@ac-versailles.fr